

De la confédération aux conglomérats urbains

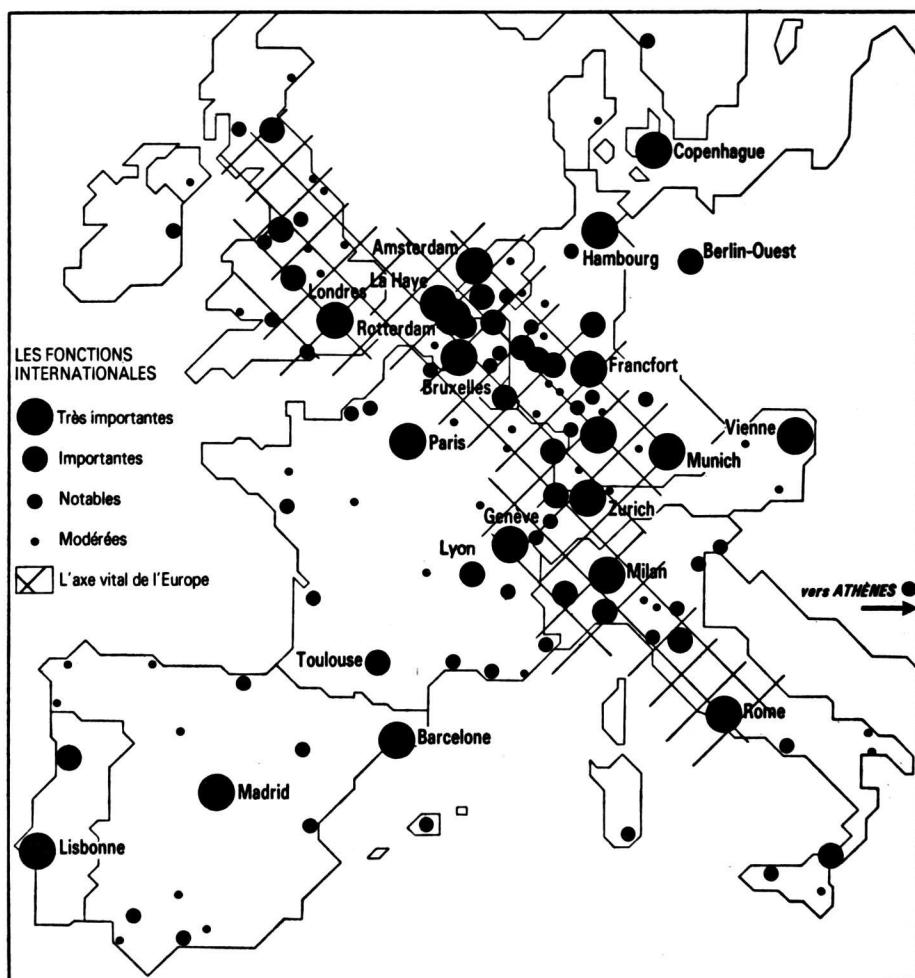
Prenez une carte de la Communauté européenne: la Suisse, dans le prolongement de l'Autriche, paraît comme une blessure profonde, un de ces accidents géologiques qui détournent le cours des glaciers. A un autre niveau, dans notre esprit, persiste une frontière fondamentale entre l'Europe du nord et celle du sud, sur laquelle campe la Suisse.

Deux images à réviser sérieusement si l'on en croit une carte suggestive reproduite ci-dessous, publiée par *Le Monde* (4.3.88) et fruit des travaux d'une équipe de géographes français sur les fonctions internationales des villes européennes. Ils ont associé dif-

férents critères (sièges sociaux de grandes firmes, capacités de communication, congrès internationaux et salons) pour essayer de mesurer le degré d'attractivité et d'influence internationales de ces métropoles. De Glasgow à Rome, c'est un ruban continu qui se développe et s'étend, en largeur, entre Genève et Munich.

Une autre étude, commandée par la ville de Lyon et dont rend compte le *Journal de Genève* (16-17.4.88), analyse ce que l'on pourrait appeler l'internationalité de dix villes européennes en

FB
(suite page 2)



De la confédération aux conglomérats urbains

(suite de l'édito)

excluant les capitales. On y apprend que Genève détient la palme des lecteurs de l'*International Herald Tribune* et des congrès internationaux, Manchester celle du réseau téléphonique international, Francfort celle des banques étrangères ou Barcelone celle des écoles internationales.

Le «grand marché» institué pour 1993 par l'Acte unique européen provoque ainsi, avec huit ans d'avance, une poussée de millénarisme qui n'épargne d'ailleurs pas la Suisse. Que nous soyons au cœur du réseau européen, la carte des centres internationaux le révèle mieux encore que la carte des frontières. Elle donne, en plus, un axe dominant: Nord-Ouest/Sud-Est. Cet axe est une référence pour la politique des transports ferroviaires. Il renvoie à la ligne du Simplon, même si elle apparaît aussi aisément contournable. Londres-Bruxelles-Paris seront reliées par le TGV. Quelle liaison rapide unira cet énorme bassin à l'Italie?

Autre chose. Nous pensons souvent l'Europe comme une confédération des Etats. Quand les frontières physiques seront abolies, domineront de fait les grands centres, des mégapoles. Plutôt qu'une confédération d'Etats, nous aurons un réseau de conglomérats urbains. Ce qui implique qu'on ne s'épuise pas tout en recherchant la collaboration à longue distance dans des concurrences de proximité, comme la vivent Genève et Lyon pour leurs aéroports ou Genève et Lausanne pour leurs clochers.

FB

ENERGIE

La charrue avant les boeufs

(jd) Une commission du Conseil national a entamé ces jours l'examen d'un nouveau projet d'article constitutionnel sur l'énergie présenté par le Conseil fédéral. Après l'échec du premier projet en 1983, faute de l'appui d'une majorité de cantons, la Confédération et les cantons ont adopté conjointement en 1985 un programme de politique énergétique, déclaration d'intention réaffirmant les compétences respectives de chacun et la volonté de coopération entre les deux niveaux. Si un bilan provisoire effectué en 1986 montre que tous les cantons sont en principe résolus à réaliser ce programme, sa concrétisation juridique et surtout sa traduction dans les faits laissent encore à désirer. Ainsi certains ne connaissent toujours pas de prescription sur l'isolation thermique des bâtiments et sur les installations de chauffage, de ventilation et de climatisation. Plus rares encore sont ceux qui ont introduit le décompte individuel des frais de chauffage, une mesure qui pourtant permet d'importantes économies d'énergie.

Le Conseil fédéral, incité par plusieurs interventions parlementaires et appuyé par la grande majorité des cantons, revient à la charge, non sans avoir abandonné son idée première d'une taxe sur l'énergie, renvoyée au futur débat sur les finances fédérales.

La nécessité d'une base constitutionnelle

claire pour la conduite d'une politique énergétique digne de ce nom ne fait pas de doute. Et ce n'est pas faire injure à la volonté populaire de 1983 que de remettre l'ouvrage sur le métier: l'impasse nucléaire confirmée par la catastrophe de Tchernobyl exige maintenant une action rapide et efficace pour optimiser l'usage de l'énergie. Les déclarations d'intentions, la régulation par le marché et les appels à la raison ne suffisent plus.

Mais l'urgence ne doit pas conduire à la confusion. Comment décider du contenu de l'article constitutionnel avant d'avoir débattu et tranché la question énergétique? En gros, trois options possibles: développer le nucléaire pour répondre à une demande croissante alimentée par le gaspillage, geler le parc nucléaire actuel, abandonner cette source d'énergie dans un délai de 40 ans. Les experts commis par le Conseil fédéral ont analysé les conséquences multiples de ces trois scénarios, ils ont dégagé les conditions et le prix de ces différentes solutions. C'est à ce choix qu'il faut maintenant procéder en connaissance de cause. L'article constitutionnel, ensuite, viendra établir les compétences, définir les mesures, fixer l'imposition nécessaire à la réalisation de la solution choisie. Pour l'heure, on a peine à comprendre le sens de l'exercice entrepris par la commission parlementaire. ■

ECHOS DES MEDIAS

Le quotidien *USA Today* paraît depuis 1982. Il tire à 1,3 million d'exemplaires et publie une édition internationale en Suisse. Il n'est toutefois pas encore sorti des chiffres rouges. Déficit accumulé: plus de 300 millions de dollars. Il faut avoir les moyens et être persuadé de détenir la bonne formule pour continuer dans de telles conditions.

Le principal hebdomadaire de gauche de

Suisse alémanique (*die Wochenzeitung - WoZ*) a publié les comptes de 1987. Le chiffre d'affaires est proche de deux millions de francs et la situation financière est saine.

La régie publicitaire *ofa-Orell Füssli Publicité* a non seulement la représentation publicitaire de plus de deux cents journaux et revues. Elle possède également

A contrecœur, la baisse

(y) A chaque mouvement des taux hypothécaires, les banquiers constatent, navrés, qu'il s'agit d'un prix politique et que leur réaction face au marché s'en trouve affectée. Certes, ils savent comment gérer la hausse, et mieux encore freiner la baisse.

La dernière fois, il avait fallu attendre près d'un an entre les premiers mouvements de baisse, en février 1986, et la réduction concertée du taux de base de 5 1/2 à 5 1/4% dès le 1^{er} janvier 1987 (DP 882 du 5.6.1986). Ces jours, le taux descend à nouveau de 1/4%, à l'initiative une fois encore de la Banque Migros et de certains assureurs (CNA notamment), et cela malgré l'opposition unanime des banques cantonales romandes, face au front également uni de leurs consœurs alémaniques.

L'effet 2^e pilier

Cette nouvelle baisse, consentie «à contrecœur», peut surprendre si l'on considère la conjoncture. En effet, au moment où tout le monde pressent un redémarrage de l'inflation, amorcé dans le secteur de la construction, les banques prennent une décision qui anticipe au contraire sur une diminution des affaires

bancaires. Leur décision s'explique par la concurrence qui règne sur le marché hypothécaire: on y trouve des banques fortement liquides (suite au krach boursier, les investisseurs sont en position d'attente), ainsi que des caisses de pensions et autres sociétés d'assurances en mal de possibilités de placements. De 1978 à 1984 (dernière «année statistique»), la fortune des caisses de pensions a passé de 70 à 120 milliards de francs; et l'excédent brut atteint régulièrement une douzaine de milliards par an. Les prêts hypothécaires à des tiers représentent un petit dixième des investissements du 2^e pilier, soit actuellement 14 à 15 milliards — ou déjà 7,6% de tous les placements hypothécaires effectués par les banques en Suisse. Cette proportion a l'air minime, mais l'intervention accrue des investisseurs institutionnels sur le marché hypothécaire a contribué à en modifier les structures.

Au reste, celles-ci demeurent stables et fortement cartellisées. Les banques cantonales, qui effectuent encore à elles seules près des 2/5^e des prêts hypothécaires, mènent une politique concertée en matière d'intérêts: sous l'égide de leur leader, la Banque cantonale de Zurich, elles s'entendent sur les taux, qu'elles défendent ensuite dans les 19 «conventions de place». La concurrence s'aligne poliment, grandes banques en tête (35-36% du marché hypothécaire).

Et Monsieur Prix?

Cette forme d'entente aurait évidemment dû placer le marché des prêts hypothécaires sous la surveillance de Monsieur Prix, qui intervient depuis bientôt deux ans dans les secteurs de l'économie où la concurrence ne joue pas de manière satisfaisante. Le législateur ne l'ayant pas voulu ainsi, une seconde initiative «sur la surveillance des prix et des intérêts des crédits» a été déposée l'automne dernier. Et c'est au moment où le groupe de hauts fonctionnaires fédéraux chargé de préparer le message à ce sujet commence ses travaux que la baisse des taux d'intérêt

intervient. Une coïncidence qui ressemble fort à un petit signe, agrémenté d'un joli cadeau aux emprunteurs: 1/4% d'intérêt en moins sur une dette hypothécaire de 190 milliards auprès des banques, cela fait tout de même 475 millions.

Un choc amorti

Evidemment, le cadeau d'un prêteur n'est jamais gratuit: les banques comptent bien reprendre — ou plus exactement ne pas donner — aux épargnants une partie de ce qu'ils offrent aux emprunteurs. Ainsi, dans la plupart des établissements, la baisse du taux hypothécaire qui interviendra dans le courant de l'été, entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} septembre, sera précédée, dès le 1^{er} mai le plus souvent, d'une réduction correspondante des intérêts servis aux titulaires de livrets d'épargne. Ainsi se trouvera non seulement amorti le choc d'une baisse un an et demi après la précédente, mais surtout préservée la fameuse marge entre les taux actifs demandés aux emprunteurs, et passifs offerts aux épargnants. Cette marge brute, qui a passé de un à deux points pendant les années septante, sera donc maintenue, même si les dépôts d'épargne, qui constituent la source de financement la plus avantageuse pour les banques, ne couvrent plus — et de loin — les placements hypothécaires.

Gérer le calendrier

Les locataires attendent avec impatience les effets de la nouvelle baisse des taux d'intérêt sur le montant des loyers... d'ici la prochaine hausse qui elle fera l'objet, à n'en pas douter, d'une répercussion plus rapide. Les observateurs de la vie politico-économique se réjouissent eux aussi de voir comment s'organiseront les interinfluences entre les calendriers des banques et des parlementaires, à propos de la seconde initiative des consommatrices; le message est attendu pour 1990, le débat aux Chambres pour la fin de la législature et la votation populaire pour 1992 au plus tôt. Horizon lointain et tout proche à la fois, avec plusieurs années de gestion difficile pour les détracteurs de la surveillance des prix de l'argent. ■

deux quotidiens régionaux zurichois: *Zürcher Unterländer* et *Zürichbieter*.

La maison Ringier avait 3106 collaborateurs en 1987 (+5% par rapport à 1986).

Tempo, magazine allemand, vient de publier un numéro pirate de *Neues Deutschland*, principal quotidien de RDA. Il est joint à la dernière édition du magazine et, pour rendre l'opération plus médiatique, quelques milliers d'exemplaires ont été diffusés en RDA.

(ag) Qu'un bâtiment entraîne des coûts de construction supérieurs à ceux qui furent initialement évalués, ce n'est pas chose inédite. L'Etat de Vaud se protège pourtant de ce genre de surprise en demandant des crédits «soumissions rentrées». Restent les hausses dues à l'inflation; elles font l'objet d'une demande de crédit au terme des travaux qui ne présente nulle difficulté. En revanche les modifications importantes des projets doivent immédiatement faire l'objet d'une demande ad hoc.

GYMNASSE DE NYON

La règle du jeu

Le cas du Gymnase de Nyon est particulier. Personne n'a oublié la querelle d'architecture qu'il a suscitée. Ce n'est pas le lieu de la rouvrir, mais de rappeler que le choix résultait d'un concours.

Il était évident aux yeux d'experts que le projet retenu était plus coûteux que la majorité de ceux qui furent primés. Ce n'était pas en soi disqualifiant. L'Etat pouvait, dans la clarté, décider qu'il s'offrait, pour des raisons de choix esthétique, le luxe d'une solution coûteuse.

Tel ne fut pas le cas. Le magistrat responsable déclara qu'il ne retiendrait pas ce projet s'il devait coûter 20% de plus que les autres qui furent primés. En conséquence, le coût présenté fut limé: réduction du programme sur certains points et sous-estimation de plusieurs postes du devis.

Aujourd'hui, la facture réelle sort. Coût supplémentaire: 6,5 millions, près de 17% du devis initial.

Le préavis explique le dépassement autant qu'on peut. Mais il se garde de rappeler que le choix s'est fait sur la base d'un concours, et que la sous-estimation délibérée des coûts a faussé le jeu et l'appréciation. D'où le malaise, qui n'a rien à voir avec une ordinaire rallonge, mais qui touche au respect de la règle du jeu. ■

VIVRE EN VILLE

L'apprentissage de la ferme

(pi) Autrefois, certaines villes possédaient de véritables «fermes urbaines», au cœur de la cité, où venaient se ravitailler les habitants des quartiers avoisinants. Elles avaient pour but de maintenir un contact entre le monde rural et les citadins, tout en offrant la possibilité à ces derniers de profiter de produits achetés directement chez le producteur, évitant ainsi les marges des intermédiaires et les frais de transport. C'est aujourd'hui un nouveau type de ferme urbaine — ou plutôt scolaire — qui voit le jour. En Suisse il en existe à Longirod (pour la ville de Genève) et au Mont-sur-Lausanne (pour Lausanne).

Si les fermes urbaines traditionnelles avaient l'avantage de maintenir une certaine vie campagnarde dans les villes, leur exploitation n'allait pas sans problèmes: on se souciait peu de la santé du bétail qui était condamné à l'étable toute l'année; odeurs et bruits n'étaient de plus pas toujours du goût des voisins et certaines normes sanitaires difficiles à respecter. Ce type d'exploitation a été remplacé, aux Pays-Bas notamment, par des fermes «publiques» ou «scolaires» situées en périphérie de la ville. Leur but n'est plus le ravitaillement de la population en produits frais, mais est devenu avant tout pédagogique. Elles offrent en effet aux citadins la possibilité d'apprendre à connaître les animaux

et à s'occuper d'eux, de découvrir les relations entre hommes et bêtes, de s'instruire sur place en participant à différentes activités organisées ou non. Sur un espace relativement faible (au moins 3000 m²) il est déjà possible de faire fonctionner une petite unité agricole, comprenant tous les éléments d'une ferme «traditionnelle» (gros et petit bétail, volaille, cultures, jardin potager, four à pain, etc). On peut ainsi reconstituer et suivre des cycles complets, comme celui du pain: planter la graine de céréale, la voir grandir, la récolter, la moudre et utiliser la farine pour fabriquer des produits que l'on pourra cuire dans un four chauffé au bois coupé et façonné sur place. On perçoit dans cette

Une vraie ferme pour les élèves

La ville de Lausanne possède plusieurs domaines agricoles, dont un au Mont-sur-Lausanne, accessible depuis la ville par les transports publics.

C'est à la suite d'une collaboration entre les directions des finances — dont dépendent les domaines — et des écoles que cette exploitation a été choisie pour abriter une expérience de ferme urbaine destinée aux jeunes élèves. Deux roulottes servent d'abris provisoires pour les élèves et le matériel. Un animateur à mi-temps assure l'accueil et la coordination avec les paysans qui exploitent le domaine. Pour l'instant, l'expérience fonctionne sur un très petit budget et permet d'accueillir une douzaine de classes qui viennent cha-

cune plusieurs fois une journée, sur une période d'une année. Ce système leur permet de suivre les travaux des quatre saisons et de mener un projet à terme (plantation, récolte, transformation). Le fait qu'il s'agisse d'une véritable exploitation en fonction, qui fait vivre une famille, fait l'originalité de cette démarche. Les enfants ont ainsi la possibilité de comparer leur méthode de travail (culture «manuelle» d'un carré de blé dans le jardin) à celle de l'agriculteur qui dispose de machines. La ferme urbaine ayant démontré sa raison d'être, un préavis sera déposé prochainement devant le Conseil communal pour permettre de transformer l'expérience en long terme.

entreprise un petit côté «reconstitution artificielle»: il n'y a plus guère qu'au musée du Ballenberg que le pain soit fait de cette façon et celui que nous mangeons passe par des étapes beaucoup plus mécanisées. Mais qu'importe, pourvu que la démarche soit honnête: les visiteurs peuvent être avertis et deviendront d'autant plus critiques face à des produits de facture industrielle, ou exigeants dans la recherche de produits de qualité. L'honnêteté est également nécessaire pour bien comprendre la relation entre l'homme et l'animal: les si jolis petits lapins qui courent dans l'herbe sont destinés à être tués, tout comme les vaches ou les poules. Pour éviter le côté «musée», il est important, selon Bruno Dumont, animateur de l'expérience lausannoise (voir encadré), que *«les enfants vivent la ferme. Ils ne viennent pas regarder des vitrines, mais participer aux tâches: nettoyer l'écurie, s'occuper des bêtes, du jardin, etc. Ils y vivent des moments forts, parfois difficiles, lorsqu'ils se rendent compte qu'il faut tuer une poule ou que les lapins*



Les élèves sont invités à toucher (ici au Mont-sur-Lausanne)

Initiation à l'environnement

Les bâtiments que possède la ville de Genève à Longirod ont longtemps été utilisés pour abriter des colonies de vacances et des classes vertes. Ils continuent d'accueillir des camps d'une semaine en été et permettent à environ 900 élèves par an d'y suivre une semaine d'initiation à l'environnement. Les activités sont organisées autour de quatre ateliers, dont sont responsables des gens du village engagés à temps partiel (jardin potager; moulin, four à pain, lait; élevage de petit bétail et basse-cour; forêt). Le tout est chapeauté par un animateur à plein temps.

Notre tour d'horizon ne serait pas complet si nous ne mentionnions pas la ferme de Loëx, propriété du canton de Genève. Au contraire des fermes du Mont et de Longirod, celle-ci accueille des classes pour des visites passives, pendant lesquelles les enfants observent, mais n'exécutent aucune tâche.

sont en cage. Mais ils découvrent la ferme-salaire, qui n'est pas la ferme-hobby qu'ils imaginaient». Point essentiel: en apprenant que l'agriculture est un métier, et non pas un passe-temps, les citadins respectent mieux le paysan et la nature qui le fait vivre.

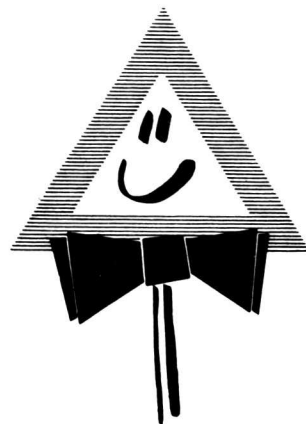
La ferme est aussi un lieu d'expérience et d'expérimentation qui ne se limitent pas à l'agriculture: c'est l'occasion de parler des déchets, en observant le cycle du fumier et en expérimentant le compostage; c'est la possibilité de comparer des méthodes de culture traditionnelle et biologique; c'est l'approche de l'accouchement à travers la naissance d'un veau...

A l'heure d'une certaine prise de conscience écologique et de grands débats sur l'avenir de l'agriculture, les fermes urbaines nouveau style ont le mérite de provoquer un dialogue et d'en apprendre plus que bien des discours théoriques. On ne peut qu'espérer qu'aux deux fermes romandes — uniquement à usage scolaire — s'en ajouteront d'autres, accessibles à tout un chacun. ■

● En plus de ses domaines agricoles, Lausanne possède de magnifiques forêts. Signalons donc le «Samedi de la forêt joratoise», promenade commentée qui aura lieu le 30 avril, avec pour thème «L'arbre, la haie et la lisière, de la campagne à la banlieue». Passons des arbres aux pierres pour signaler également les «Promenades géologiques lausannoises», les 21 et 27 avril. Renseignements auprès du Service des forêts de la Ville de Lausanne, tél.: 021 43 42 62.

SECURITE ROUTIERE Faire de la Suisse un modèle

(réd) C'est à la fin de ce mois que se terminera le concours d'idées lancé par L'Association suisse des transports (AST) sur le thème «Sécurité routière — comment faire de la Suisse un modèle?». Chacun peut présenter une ou plusieurs propositions susceptibles d'améliorer la sécurité routière. Une somme totale de 20 000 francs récompensera les meilleures idées.



Le prospectus et les conditions de participation peuvent être obtenus auprès de l'AST, case 324, 2800 Delémont. Tél.: 066 22 88 88.

Les tables de la loi (scolaire)

Elections françaises: comme disait Flaubert, le grand M. Lajoinie, l'illustre Le Pen, le profond Barre, l'éloquent Chirac, l'immense Mitterand, les vieux ténors du centre gauche, les paladins de la droite, les burgraves du juste-milieu, les éternels bonshommes de la comédie (*Education sentimentale*).

Si nous parlions d'autre chose?

Trois livres qui nous restituent notre passé; un roman d'abord, déjà mentionné, *L'ouvrier*, d'Urbain Olivier. Indépendamment de la valeur littéraire du livre, tout ce qu'il nous révèle ou nous rappelle: par exemple, que jusqu'en 1860 les Savoyards n'ont pas besoin de passeport pour venir travailler chez nous — car ils ne sont pas Français, mais se rattachent au Piémont. Par exemple — et nous voici renvoyés à mon premier paragraphe, que l'un des personnages admire *cette facilité merveilleuse de langage qu'ont les Français(es), même du peuple*. Par exemple, qu'à l'époque (vers 1845) il fallait 60 heures pour aller des bords du Léman à Paris, et que l'on trouvait la chose admirable — en 1778, Voltaire eut besoin de 10 jours. Or, ajoute Olivier, qui écrit vingt ans plus tard, *aujourd'hui, les 14 heures de train express de Paris à Genève sont, dit-on, d'une longueur excessive et fatiguent beaucoup les voyageurs...*

Mais voici la très riche étude de Geneviève Heller, auteur de *Propre en ordre: «Tiens-toi droit!»*. *L'enfant à l'école primaire au XIXe siècle: espace, morale, santé. L'exemple vaudois*, dont je ne retiendrai aujourd'hui qu'un point: les *Règles de l'école* à l'usage des écoles primaires, de 1892, qui démontrent sans conteste que le *moralisme*, qu'on a beaucoup reproché à Olivier, est celui de l'époque, en tout cas dans notre pays. Par exemple la règle n° 5: *N'oublie pas que Dieu voit tout ce que tu fais, entend tout ce que tu dis et connaît tout ce que tu penses*. Ou la règle n° 9: *Ne trompe jamais ton maître, car c'est mentir, et Dieu hait le mensonge*. Ou la règle 19:

Mon enfant, n'oublie pas qu'on est à l'école pour travailler. Celui qui ne veut pas travailler ne doit pas non plus manger. Travaille donc à t'instruire, tu serviras mieux ton Dieu, ta patrie et ta famille. Ou enfin le n° 28: *Sois poli, respectueux envers tout le monde et n'oublie pas cette parole des Saints Livres: «Lève-toi devant les cheveux blancs et honore la personne du vieillard»*.

Que c'est beau! L'envers de la médaille (que Geneviève Heller n'ignore pas du tout), *Marguerite sage-femme vaudoise*

LANGUES

Le cas suisse

(cfr) Le conseiller aux Etats zurichois Jagmetti faisait remarquer, au micro de la RSR, que nous n'attachons pas suffisamment d'attention aux langues. C'est fort juste car sous divers prétextes, dont celui de l'usage fréquent du dialecte, nous préférons renoncer au dialogue. Les enfants ne sont pas si compliqués. Je connais le cas d'un enfant étranger à Zurich, fort bien intégré dans sa classe, et qui, à l'issue de la deuxième année, ne parle toujours pas zurichois et continue de parler l'allemand élégant que lui enseigne sa mère, d'origine allemande. L'instituteur en profite pour passer plus vite qu'avec d'autres classes à l'usage du hochdeutsch pour l'enseignement.

Langue parlée et langue écrite

La Suisse alémanique n'est pas seule à connaître ce que les linguistes allemands appellent «mediale Diglossie». Le cas suisse les intéresse et nous en voulons pour preuve le numéro 4.87 de la *Zeitschrift für Germanistik*, paraissant à Leipzig, en RDA.

Des linguistes résidant en Suisse et en

ou la naissance autrefois de Josiane Ferrari-Clément, nous le présente sans fard. Vers 1901, *une grossesse sur cinq en moyenne se terminait pas une fausse couche et personne n'avait la naïveté de croire que ces dernières étaient toutes «naturelles»*. Il y avait donc avortement, et à cause du caractère clandestin de la chose, *deux femmes sur trois succombaient...* (infection, septicémie).

Mais le livre de Josiane Ferrari-Clément n'a rien d'une sèche étude sociologique. C'est aussi par exemple l'histoire navrante de Marie Tome, qui vers 1805, met au monde un enfant illégitime — lequel mourra tué par l'indifférence et l'hostilité dont les filles-mères étaient l'objet (Dieu merci, Joseph avait d'autres idées sur la question...). Car les enfants nés hors mariage étaient condamnés à *une existence misérable, marquée du sceau du mépris général...* ■

RDA se penchent sur l'allemand des Suisses, sur la littérature suisse de langue allemande dans les années 70 et suivantes, sur la chanson et la poésie en dialecte, sur diverses publications parues en Suisse, et même sur Dada à Zurich. Cela permet de constater que si le français est presque entièrement confiné dans les limites de la Communauté européenne sur notre continent (seule la Suisse fait exception), l'allemand est plus répandu puisqu'on le trouve dans 16 Etats européens (90 millions de germanophones).

Une langue vivante

Sait-on que des réunions internationales avec des représentants dûment accrédités par les pays représentés et des observateurs compétents cherchent à simplifier et à unifier les règles grammaticales? Pour la Suisse, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) dispose d'une commission de spécialistes qui traite ces questions. Elle est présidée par le Professeur Sitta, de l'Université de Zurich. Lorsqu'il est question des «méfaits» du

«schwizertütsch», il serait utile de compléter la critique par des informations sur la contribution de la Suisse et des autres Etats totalement ou partiellement germanophones pour améliorer la langue. On peut ainsi faire allusion aux mouvements de base, formés par des personnes qu'intéressent les questions linguistiques, comme le *Bund für vereinfachte Rechtschreibung* qui vise, en particulier, à un abandon modéré des majuscules comme c'est déjà le cas dans bien d'autres langues.

On ignore généralement que le Conseil fédéral a convoqué autrefois une conférence sur la simplification de l'orthographe en Suisse alémanique. Elle a eu lieu le 24 août 1892 sous la présidence du Conseiller fédéral Karl Schenk. Le procès-verbal a été publié avec les décisions prises alors. C'est évidemment plus facile en français, où les règles émanent de l'Académie française.

Et le dialecte ?

Les gouvernements cantonaux n'oublient pas les conséquences de la vague post-soixante-huitarde s'ajoutant à la tradition. Une rencontre de la CDIP et des spécialistes des médias en octobre 1987 a provoqué l'adoption de normes sur l'usage du dialecte. Des décisions ont été prises par la SSR et plusieurs cantons. Celles du canton de Zurich ont été publiées dans le numéro d'avril 1988 du périodique *Schulblatt des Kantons Zürich*. Elles sont intitulées «*Richtlinien für die Pflege der Hochsprache in den Schulen des Kantons Zurich (Volksschule und Mittelschuler)*». Des recherches sur les langues en Suisse sont par ailleurs en cours et les publications sont nombreuses. Une prise de conscience de la nécessité d'accorder beaucoup d'attention aux problèmes linguistiques est en cours. Ce n'est pas un problème réservé seulement aux experts et aux spécialistes. Si l'on veut remettre les dialectes à la place qui est la leur — c'est-à-dire celle de langue parlée en famille, entre gens d'une même région, entre proches — il faut une attention et un dialogue permanent. On rendrait par ailleurs un grand service à tous les défenseurs des petits dialectes, menacés de disparition au profit d'un dialecte standard préluant l'arrivée d'une nouvelle langue germanique ultra-minoritaire. ■

SMH

Communication patron-syndicat

(ag) Le journal *Biel-Bienne* (entièrement bilingue et qui comme tel mériterait une large diffusion dans les écoles et auprès des apprentis en langue) publie dans son édition du 30/31 mars une longue interview de Nicolas G. Hayek sur la restructuration de Longines, dont les conséquences ont été le déplacement, en deux temps, de 140 emplois de Saint-Imier à Bienne. DP avait commenté (n° 898).

M. Hayek plaide en responsable d'une industrie d'exportation mondiale. La SMH produit 60 millions de montres et de mouvements. Ce ne sont pas les 6,5 millions de Suisses qui vont les porter. Donc il faut être compétitif en qualité et en prix sur les marchés mondiaux. A cette échelle, un déplacement pendulaire de 25 km (Saint-Imier — Bienne), pour 140 travailleurs, est, dit-il, une faible exigence. M. Hayek, qui pour son confort habite, on le suppose, une zone résidentielle comme ses cadres, ajoute cette comparaison, dans le style des patrons qui se vantent de travailler plus tôt ou plus tard que leurs ouvriers: «Nos cadres et moi-même, nous avons la plupart du temps des trajets plus longs». Les travailleurs des départements de l'assemblage des mouvements en seront confortés.

Mais M. Hayek a tenu à démentir qu'un transfert partiel de Longines ait été envisagé au Tessin ou en Valais.

«*C'était prévu initialement comme ça! Notre idée, depuis le départ, était de concentrer. Vous parvenez seulement à économiser si vous concentrez la production de masse en un endroit. Je ne sais d'où est sortie cette information. Il n'a jamais été question de produire Longines au Tessin ou en Valais.*»

La lutte syndicale, sous des signatures autorisées, avait cité l'éventualité de ce transfert partiel. Mieux, au lendemain de la réunion du 1^{er} mars, à laquelle participait entre autres le président du gouvernement bernois, le maire de Saint-Imier, le secrétaire central de la FTMH, Gilbert Tschumi, et une délégation de la direction de SMH, dont M. Hayek, et à

l'issue de laquelle un communiqué confirma le transfert des 70 postes de travail à Bienne, nous avons, avant commentaires dans DP, téléphoné à Gilbert Tschumi. Il nous a précisé pourquoi le transfert Valais-Tessin avait été abandonné par la SMH; notamment l'opposition des syndicats qui n'auraient pas hésité à faire jouer des clauses de la convention collective.

Selon toute vraisemblance, la SMH a laissé courir le bruit afin que la décision, qui n'a jamais été négociée, du transfert à Bienne soit reçue comme plus acceptable.

Si c'est une habileté, elle révèle un sérieux mépris du syndicat. Même remarque si c'est une indifférence aux on-dit de la part de patrons qui savent que eux seuls décident. Car pendant plusieurs semaines 70 salarié(e)s ont vécu dans l'angoissante incertitude de leur avenir. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch (fb)

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue:

Jean-Louis Cornuz

Invité:

Jean-Pierre Ghelfi

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Pierre Imhof

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Entreprises où est le mal ?

L'industrie suisse est régulièrement secouée depuis une bonne dizaine d'années par des restructurations et des faillites, des rachats et des prises de participation. Rappelons quelques-uns de ces «jalons»: les industries horlogère et textile, Matisa, Saurer, Hermes-Precisa, Tornos, Brown-Boveri, Charmilles, Société des instruments de physique, Alusuisse, Portescap, Dubied, Favag. Chacune de ces opérations jette une lumière crue sur le fonctionnement économique et sur les compétences des dirigeants des entreprises.

Bien sûr, chaque cas est particulier. Il intervient dans un contexte différent. Il porte sur des produits et des marchés spécifiques.

Récemment, trois émissions de la télévision romande se sont intéressées à ces problèmes: *éCHO* avec Alusuisse, *Tell quel* avec Brown-Boveri et *Temps présent* avec Dubied. L'image qu'on retire de ces reportages est que décidément nous ne sommes pas gâtés: directions autoritaires, structures hiérarchiques, prébendes, mégalomanie.

Comment ne pas être frappé cependant qu'à aucun moment on ne s'est demandé si une autre organisation de l'entreprise n'aurait pas évité des erreurs de gestion souvent si grossières? Le constat n'est pas seulement que ces directions autocrates se sont fourvoyées. Il est (ou il devrait être) que leur autoritarisme a fini par tuer les meilleures volontés. Les salariés ont «posé les plaques» et laissé les choses aller. N'est-ce pas là une observation qui devrait nous interpeller, nous amener à faire des propositions de réformes?

En fait, le plus souvent, on se contente d'aller au plus pressé. Des têtes étaient malades. Elles sont tombées. Il faut donc en trouver de nouvelles et, si possible, de plus saines. Ce qui aboutit au schéma habituel qui suit.

La société Brown-Boveri souffre-t-elle d'hypertrophie de ses services fonctionnels? ASEA est considéré comme le sauveur. Landys et Gyr n'a plus une forme éblouissante? La prise de contrôle de Stephan Schmidheiny est saluée. Saurer continue de ne pas aller très fort? L'arrivée de Tito Tettamanti est accueillie avec «soulagement». Sulzer devrait être secoué? L'entrée de Werner Rey est la bienvenue.

Et on en reste là. Un repreneur et de «l'argent frais». Le tour serait joué. Voilà qui est un peu court!

Le capital permet certes de remplir un réservoir asséché et de changer les pièces usées pour que le moteur puisse à nouveau tourner, et le véhicule avancer.

Mais il serait aussi opportun, indispensable même, d'aller plus au fond de ces problèmes, et de s'interroger sur les dégâts provoqués dans les entreprises par le caporalisme ambiant.

Domaine public (n° 900) a consacré deux pages aux cercles de qualité. Pourquoi pas. Mais les cercles de qualité, s'ils ouvrent de petits espaces de liberté aux salarié(e)s, n'en reproduisent pas moins fidèlement les structures hiérarchiques de l'entreprise. Ces espaces de liberté restent même si bien délimités et sous contrôle que leur (sur)vie n'est généralement pas bien longue.

De toute façon, la question est plus vaste. Il faut (re)poser le problème de la démocratie économique, et plus précisément celui du degré et de la forme de participation des salarié(e)s dans les entreprises.

La première incompétence des dirigeants d'entreprise est de négliger les connaissances et le savoir-faire ouvriers pour organiser et concevoir le travail et la production.

Le drame des entreprises mal gérées est interne avant d'être externe. Pourtant, ce sont presque toujours

les phénomènes extérieurs (baisse du dollar, krach boursier, concurrence internationale) qui sont mis en avant pour expliquer, voire justifier, les difficultés rencontrées.

Ainsi, la vie interne des entreprises reste recouverte d'un voile aussi pudique qu'opaque. Elle est un peu comme le «continent noir» de Sigmund Freud qui reconnaissait par là n'avoir jamais très bien compris les femmes!

Il y a un gros effort de recherche et d'information à faire pour que le secteur privé ne soit pas (plus) ce «continent noir». Mais cela implique qu'on s'engage à l'examiner avec les mêmes exigences critiques qu'on a à l'égard du secteur public.

Jean-Pierre Ghelfi

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Pierre Ghelfi est économiste et député au Grand Conseil neuchâtelois.

EN BREF

Daniel Guérin, anarchiste, vient de mourir à 84 ans. Issu d'une famille de la grande bourgeoisie française, il a beaucoup écrit. A noter une importante documentation sur la littérature anarchiste: *Ni Dieu ni Maître*, anthologie de l'anarchisme parue dans la petite collection Maspero. On y trouve même les Jurassiens Schwitzguébel et James Guillaume.

Une édition complète des œuvres de Henri Pestalozzi est en préparation, mais des dizaines de kilos de documents ont disparu en 1843 à Paris et en 1905 à Dresde: un appel a été lancé de Winterthur à tous les détenteurs de manuscrits inédits du grand pédagogue pour qu'ils annoncent ce qu'ils possèdent. Ils peuvent même offrir de vendre leurs documents.

Ulrich Kagi, ancien dirigeant des Jeunesses libres (communistes) de notre pays, vient d'adresser une lettre ouverte à Mikhaïl Gorbatchev pour l'inviter à démocratiser le régime soviétique. Cette lettre a paru dans le périodique conservateur zurichois *Schweizerzeitung*.